



## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION ET D'UTILISATION DES CHAMPS DE BOUÉES D'AMARRAGE DANS LES ZONES LIC POUR LA PROTECTION DE LA POSIDONIE OCÉANIQUE**

### CONDITIONS DE RÉSERVATION SUR LE SITE WEB

Le but de ce document est de vous informer des termes et conditions des réservations effectuées via ce site Web.

Avec ce service, nous souhaitons vous fournir des informations sur la disponibilité et les prix d'amarrage pour l'utilisation de bouées dans les zones SCI pour la protection de Posidonia oceanica. Le portail vous permet de formaliser votre réservation de couchette en ligne.

L'utilisation des bouées s'effectue dans le strict respect des règles d'utilisation décrites sur ce site. Les champs de bouées sont conçus pour protéger la prairie de Posidonia oceanica et sont ancrés pour une durée limitée et toujours dans des conditions de mer favorables, mais pas comme des retraits par mauvais temps.

Les réservations pour l'utilisation des bouées sont effectuées par les Ports de les Illes Balears par l'intermédiaire de la centrale de réservation en ligne ou, exceptionnellement, sur place au champ de bouées.

Nous vous informons expressément que l'utilisation de ce site Web implique votre accord avec la politique de confidentialité et ses conditions d'utilisation. De même, l'utilisation de la section du site web dédiée au traitement des réservations de bouées implique l'acceptation des présentes conditions dans leur dernière version.

Par conséquent, nous vous recommandons de lire ces conditions chaque fois que vous effectuez officiellement votre réservation lorsque vous accédez à notre site Web, car Ports de les Illes Balears se réserve le droit de changer, modifier, ajouter ou supprimer des parties de celui-ci à tout moment.

## **CLAUSES**

### **CONDITIONS**

Le traitement des réservations d'amarrage pour l'utilisation de bouées d'amarrage effectuées par le biais de ce site Web est soumis aux clauses suivantes :

#### **1. Manifestations :**



Vous déclarez que vous êtes majeur et que vous avez la pleine capacité juridique pour effectuer la réservation et déclarez que vous avez compris et compris toutes les conditions trouvées sur ce site web, que les données fournies lors de la réservation sont véridiques, complètes et concises, que vous confirmez la réservation effectuée, c'est-à-dire les données fournies et les caractéristiques du bateau.

## **2. Accès au site Web :**

L'accès à ce site web relève de la responsabilité de l'utilisateur.

L'adresse d'accès est la suivante :

<http://reservas.portsib.es/reservas>

## **3. Protection des données personnelles :**

L'utilisateur est informé que les données personnelles collectées lors du processus de réservation en ligne de bouées seront traitées par Ports de les Illes Balears pour le traitement, l'enregistrement et le traitement de leur demande, ainsi que pour la gestion et le contrôle de l'occupation des mouillages existants, conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil. du 27 avril 2016.

Ce traitement peut inclure l'envoi de communications informatives pour des raisons opérationnelles (avertissements météorologiques, restrictions temporaires d'utilisation, demandes de paiement, etc.) à l'adresse e-mail et/ou au numéro de téléphone fournis dans votre demande.

D'autre part, nous vous informons que des images peuvent être prises des mouillages pour identifier les bateaux/immatriculations qui occupent les bouées à des fins de sécurité et de contrôle d'occupation.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat ou à la mise en œuvre de mesures précontractuelles liées à la réservation effectuée à la demande des personnes concernées.

D'autre part, afin d'évaluer et de gérer la qualité des services liés aux zones de financement existantes, nous traiterons les données liées aux questionnaires de satisfaction remplis par les utilisateurs.

Ce traitement est basé sur notre intérêt légitime à évaluer et à gérer la qualité de nos services. Afin de mettre en balance cet intérêt et leurs droits et libertés, il a été constaté que le traitement avait un impact limité sur la vie privée des personnes concernées, car il répondait à leurs attentes légitimes et ne présentait pas de menaces significatives.

Nous ne partagerons pas vos informations avec des tiers, sauf si la loi l'exige ou si nécessaire pour répondre à votre demande.

Nous conserverons vos données pendant toute la durée de la relation que vous entretenez avec nous, les délais légaux applicables et le temps nécessaire pour répondre à d'éventuelles obligations, après quoi les dispositions d'évaluation et les critères prévus par la loi 15/2006, du 17 octobre, sur le patrimoine archivistique et documentaire des îles Baléares, seront respectés.

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de leurs données personnelles, de limitation ou d'opposition à leur traitement, ainsi que d'introduire une réclamation auprès d'une



autorité de contrôle, en écrivant à Ports de les Illes Balears, C/ Vicente Tofiño, 36, Coll d'en Rabassa 07007, Palma. Tél. : 971 628089, [www.portsib.es](http://www.portsib.es) ; Personne de contact pour les délégués à la protection des données : [protecciondedatos@portsib.es](mailto:protecciondedatos@portsib.es)

Vous déclarez que les données que vous nous fournissez maintenant ou à l'avenir sont exactes et véridiques, et vous acceptez de nous informer de toute modification de ces données. Dans le cas où vous fournissez des données personnelles de tiers, vous vous engagez à obtenir le consentement préalable des personnes concernées et à les informer du contenu de la présente clause.

#### **4. Réserve de bouées via le portail :**

##### **4.1. Inscription de l'Utilisateur :**

Il est indispensable de s'inscrire pour la première fois en tant qu'utilisateur dans le système afin d'effectuer une demande de réservation en ligne.

##### **4.2. Caractéristiques de l'Utilisateur et de la demande d'immatriculation du bateau :**

Une fois inscrit en tant qu'utilisateur, le demandeur peut ajouter des bateaux à son compte en fournissant les données suivantes :

###### Données relatives à l'utilisateur :

- 1) Adresse e-mail et mot de passe que vous souhaitez avoir
- 2) DNI // NIE ou passeport du demandeur pour l'inscription en tant qu'utilisateur
- 3) Nom
- 4) Noms de famille
- 5) Adresse de l'utilisateur
- 6) Téléphone portable

###### Informations sur le navire :

7) Nom, immatriculation et caractéristiques du navire (type, longueur, largeur, tirant d'eau, pavillon et numéro de police d'assurance).

8) Il est important de joindre la FEUILLE D'IMMATRICULATION MARITIME ESPAGNOLE pour les navires immatriculés battant pavillon espagnol, où les DONNÉES DU NAVIRE, LE NOM, L'IMMATRICULATION, LA LONGUEUR ET LA LATITUDE sont clairement indiquées, pour les navires immatriculés, le CERTIFICAT D'IMMATRICULATION ainsi qu'une copie de la DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ si les DONNÉES DE LONGUEUR ET DE BARRE sont clairement visibles. Pour les navires battant pavillon étranger, tout document officiel dans lequel le NOM DU NAVIRE, L'IMMATRICULATION, LA LONGUEUR ET LA LARGEUR sont clairement indiqués.

##### **4.3. Caractéristiques de la demande de réservation**



**4.3.1.** Une fois que l'Utilisateur s'est identifié sur l'écran de connexion, il sera redirigé vers son espace privé. L'espace privé dispose d'un menu où vous pouvez effectuer de nouvelles réservations, modifier, étendre, annuler, consulter, modifier les données de l'utilisateur, consulter et ajouter des bateaux ou changer le mot de passe pour accéder à l'espace privé.

**4.3.2.** Une fois la demande de réservation effectuée, la disponibilité des bouées disponibles dans le champ d'ancrage demandé sera confirmée en temps réel.

**4.3.3.** Les demandes de réservation pour l'utilisation des bouées s'effectuent en ligne jusqu'à 21h00 le jour de l'arrivée via le site internet :

[https:// reservas.portsib.es/reservas](https://reservas.portsib.es/reservas)

Le service téléphonique est le suivant : du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi, dimanche et jours fériés de 10h00 à 20h00.

Les heures de service dans le champ de bouées sont du lundi au dimanche de 12h00 à 20h00. Le contact avec le skipper de service se fait exclusivement via le canal VHF n° 77.

**4.3.4. SÉJOUR MAXIMUM :** Les réservations peuvent être effectuées pour un maximum de trois (3) jours consécutifs de nuitée. S'il y a de la disponibilité, le skipper de la surveillance du camping approuve la prolongation du séjour au jour le jour avec l'accord préalable de PortsIB. Les réservations ultérieures ne sont pas autorisées à prolonger le séjour maximum.

**4.3.5.** Il n'est pas permis d'effectuer deux réservations avec une nuit au même mouillage sur une période de quatre (4) jours ou moins.

**4.3.6.** Les prestations fournies sur le terrain de bouées sont :

- **Nuitée :** Il s'agit de séjours de journées complètes avec check-in le **jour de l'arrivée** à partir de **18h30** et check-out avant **18h00 le jour du départ**, avec un maximum de **3** nuits dans le même camp. Il n'est pas permis de faire deux réservations pour le même bateau ou la même personne au même mouillage dans une période de 4 jours ou moins.
- **Bon journée :** Restez **dans la bouée pendant la journée entre 10h00 et 18h00 (disponible uniquement le jour même)**.
- **Swim pass :** Passez la nuit dans une bouée pendant la journée entre **10h00 et 14h00** ou entre **14h00 et 18h00 (disponible uniquement le même jour)**.

Les services comprennent l'amarrage à la bouée d'ancrage et l'assistance à l'amarrage le jour de l'entrée, toujours sous réserve de disponibilité et pendant les heures de service du skipper sur le terrain de bouées.



**La nuitée peut être réservée à l'avance, le bon d'achat d'une journée et le bon de baignade ne peuvent être réservés qu'à partir de 00h00 pour le même jour, le bon de baignade n'est disponible que pour les bateaux d'une longueur maximale de 15 mètres.** Une seule réservation peut être effectuée par jour.

**4.3.7. Changements de bateaux : LES CHANGEMENTS DE BATEAUX NE SONT PAS AUTORISÉS.** Si les détails de la réservation ne correspondent pas aux détails de l'arrivée du bateau au mouillage, l'amarrage aux bouées sera refusé.

**4.3.8. Modification d'une réservation :** Il est possible de modifier la réservation par l'utilisateur lui-même via la plateforme de réservation avant l'entrée et au moins **12 heures à l'avance**, en accédant au site internet, à l'espace privé de l'utilisateur et à « MES RÉSERVATIONS ». La réservation est modifiée dans son intégralité, il n'est pas permis de modifier certains jours ou d'écourter les jours de la réservation.

Une fois la réservation effectuée dans un cours, elle peut être prolongée, tant que la prolongation est effectuée par l'utilisateur via la plateforme de réservation, qu'il y a de la disponibilité, que le nombre maximum de jours par réservation n'a pas été réservé et que les 4 jours de repos entre les réservations pour le même terrain de bouée sont respectés, le nombre de jours ne doit en aucun cas être réduit.

## **5. Prix et paiement :**

**5.1.** L'utilisation des bouées sera soumise aux prix fixés dans la loi n° 11/1998 du 14 décembre 1998 relative au régime fiscal spécial de la Communauté autonome des îles Baléares.

Ces prix se réfèrent aux réserves ordinaires.

Compte tenu de la réduction de la durée du séjour et des prestations à répercuter sur la base de cette période, les réductions suivantes sont prévues pour les séjours d'une journée :

- SÉJOUR JOURNALIER : 60 % TAXE BOYA
- BONUS BAIGNADE : 25 % TARIF BOYA

**5.2.** Le traitement de la réservation implique le paiement par vous des frais, dont le montant est indiqué sur la page de paiement concernée.

**5.3.** La réservation ne sera confirmée qu'après le paiement des frais ci-dessus.

**5.4.** Le paiement des frais sur le site Web ne peut être effectué que par carte de crédit/débit.

**5.5.** Le paiement des frais d'amarrage ne vous donne droit à aucun type de prestation de services supplémentaires, que ce soit dans la zone du mouillage ou dans les ports ou installations qui peuvent être situés à proximité du mouillage.



## **5.6. AVANT LE PAIEMENT, ASSUREZ-VOUS QUE LES DATES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART AINSI QUE LE NAVIRE SONT CORRECTS.**

### **5.7. Dispositions applicables aux navires de la liste 6 :**

Pour formaliser la réservation en ligne d'un bateau de la 6ème liste, il est nécessaire de présenter un contrat de location qui correspond aux jours réservés au nom de la personne effectuant la réservation.

## **6. Annulation de la réservation :**

### **6.1. Résiliation par l'Utilisateur :**

L'annulation ou l'annulation de la réservation donne droit à l'Utilisateur à un **remboursement de 50 %** du montant payé pour celle-ci, à condition qu'elle soit effectuée par l'Utilisateur par le biais du programme de réservation en ligne **au moins 12 heures avant** l'heure de début de l'occupation autorisée. La réservation peut être appréciée à d'autres dates, à condition que la modification soit effectuée par l'utilisateur via la plateforme de réservation **au moins 12 heures avant** l'heure de début de l'occupation autorisée, qu'il y ait de la disponibilité, que le nombre de jours de la réservation ne soit pas modifié et que le nombre minimum de jours entre deux réservations pour le même champ soit respecté.

DANS LE CAS OÙ LE BATEAU SUR LEQUEL SE TROUVE LA RÉSERVATION N'APPARAÎT PAS AU MOUILLAGE LE JOUR DE L'ENTRÉE, LE MONTANT PAYÉ POUR LA RÉSERVATION NE SERA PAS REMBOURSÉ ET LA RÉSERVATION SERA CONSIDÉRÉE COMME ANNULÉE.

### **6.2. Annulation par Ports de les Illes Balears :**

**6.2.1. Non-présentation ou retard injustifié :** En cas de non-présentation le jour de l'arrivée initialement prévu dans la réservation ou en cas de présence après **19h30** le même jour, la réservation sera annulée, sauf si elle est faite avec un préavis et pour des raisons dûment justifiées et indépendantes de la volonté de l'utilisateur. L'entrée dans le champ de bouées doit avoir lieu après l'expiration de la période susmentionnée. L'annulation de la réservation pour cause de non-présentation ou de présentation tardive injustifiée entraînera la rétention des frais payés à titre de pénalité sans possibilité de remboursement

**6.2.2. Violation des présentes conditions :** En cas de non-respect des présentes conditions par l'utilisateur, notamment mais non limitativement la véracité des données relatives au bateau, au changement de bateau à l'entrée du mouillage, à l'occupation d'une bouée qui ne correspond pas à celle réservée, ou à tout type d'acte frauduleux, la réservation sera annulée, ce qui entraînera, que Ports de les Illes Balears, à titre de pénalité, conservera les redevances payées, sans préjudice du droit d'exclure l'utilisateur non conforme des services inscrits et d'autres mesures requises par la loi.



**6.2.3. Force majeure :** L'Utilisateur a droit au remboursement des sommes versées à titre de frais dans le cas où un événement de force majeure obligerait Ports de les Illes Balears à annuler la réservation, sans que l'Utilisateur puisse demander le paiement d'une quelconque somme à titre d'indemnité de quelque nature que ce soit.

**6.2.4. Liste 6ème bateau :** L'absence de présentation d'un contrat de location coïncidant avec les jours réservés au nom de la personne entraînera l'annulation de la couchette/réservation pour non-respect des présentes conditions. Le montant de la réservation n'est pas remboursable.

## **7. Modification de la réservation**

La modification de la réservation doit être effectuée par l'utilisateur lui-même via le site de réservation au moins **12 heures avant** le début de l'occupation autorisée et est soumise à disponibilité.

Pour les réservations de plus d'un jour, des modifications seront apportées au nombre total de jours de la réservation, il n'est pas permis de diviser la même réservation en jours alternatifs (le bloc de réservation sera modifié).

Le nombre minimum de jours entre deux réservations de nuitées pour le même champ de bouées doit toujours être respecté.

## **8. Conditions d'utilisation des bouées réglementées et des baies d'amarrage :**

Pour le bon avec nuitée, l'arrivée au parcours doit être effectuée avec une réservation confirmée **entre 18h30 et 19h30**. Si l'heure d'arrivée est postérieure à l'heure mentionnée ci-dessus, la disponibilité de la bouée ne peut être garantie.

À l'arrivée du navire à la bouée d'amarrage, l'utilisateur doit présenter les documents du navire et le reçu de confirmation de réservation au skipper du navire de surveillance pour vérification ou à un agent portuaire de PortsIB.

Le jour du départ, la bouée doit **être larguée avant 18h00**.

Le paiement doit être effectué au moment de la réservation. S'il n'y a pas de bouées de la taille de votre longueur, vous avez la possibilité de réserver une bouée de plus grande longueur pour les frais correspondants.

Ports IB se réserve le droit de modifier l'amarrage des bateaux si cela est jugé nécessaire pour le bon fonctionnement et la bonne gestion du mouillage, sans que le propriétaire du bateau puisse réclamer des dommages ou les frais encourus pour quelque raison que ce soit.

Le skipper doit à tout moment respecter les bonnes pratiques en matière de navigation et de sécurité, en évitant le contact des hélices avec les lignes pour éviter la casse, en



guidant la ligne d'amarrage le long de la ligne principale, en laissant 3 m de cordage entre la bouée et le bateau, et en respectant le tableau des longueurs maximales autorisées pour chaque type de bouée. Dans tous les cas, l'utilisateur doit respecter les règles suivantes :

- Faites attention aux indications du modèle de surveillance sur le terrain. En particulier, en cas de prévision de tempête, le skipper peut demander au propriétaire de quitter le champ de bouées, **en cas de non-respect de ces instructions, tant la société concessionnaire que les Ports de les Illes Balears déclinent toute responsabilité.**
- Il est interdit de mouiller plus d'un bateau par bouée.
- Il est interdit de mouiller avec une ancre dans le périmètre du champ de bouées.
- Il est interdit de laisser un bateau sans équipage dans le champ de bouées.
- Il est interdit de se déplacer sur le terrain de bouées avec des jet-skis ou de réaliser des activités avec des jouets nautiques.
- Vitesse maximale : 10 nœuds. En cas de vents forts, les Ports de les Illes Balears et la société qui fournit le service déclinent toute responsabilité pour tout dommage qui pourrait être causé aux bateaux ou aux personnes.
- Il est obligatoire de respecter la longueur maximale indiquée sur chaque bouée.
- Les gros volumes de musique ne sont pas autorisés et les fêtes sur les bateaux sont strictement interdites.
- Si un utilisateur veut descendre à terre, il doit le faire avec son propre assistant.
- Lors de la réservation, il n'est pas possible de changer la bouée attribuée.
- Le navire doit rester amarré à la bouée assignée pendant toute la période approuvée et peut entrer et sortir du mouillage pendant cette période. En cas d'abandon du terrain pendant un certain temps, l'utilisateur doit au préalable prévenir le guide de piste (CANAL 77 VHF). Dans le cas contraire, la disponibilité de la bouée au retour n'est pas garantie.
- La vitesse maximale à l'intérieur du périmètre du champ de bouées doit être de 3 nœuds.
- Malgré le fait que les champs de bouées sont soumis à une révision et à un entretien constants. Cependant, si vous constatez une anomalie, informez-en le 971439779 et 971439752 téléphones.
- Il est strictement interdit d'effectuer tout type de déversement en mer, les décharges fécales, les eaux de cale ou tout type de déchets seront signalés.

**LES PORTS DE LES ILLES BALÉARES ET LA SOCIÉTÉ PRESTATAIRE LE SERVICE DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES D'UTILISATION DES CHAMPS DE BOUÉES.**

**CONDITIONS DE SÉJOUR À ANCHORAGE CAMP - OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR**



- 1.** Le propriétaire ou le capitaine du navire de plaisance est tenu de se conformer aux instructions des Ports de les Illes Balears et du personnel de la société prestataire du service, ainsi qu'aux règles ou règlements en vigueur ou publiés à l'avenir qui affectent la sphère publique maritime et terrestre.
- 2.** L'utilisation de la bouée pour un navire de transit sera accordée à titre personnel, non transférable et précaire exclusivement pour la période réservée et acceptée par PortsIB.
- 3.** Ports de les Illes Balears se réserve le droit de modifier le mouillage en cours de navigation du navire à l'intérieur du mouillage, si cela est nécessaire au bon fonctionnement et à la bonne gestion du mouillage, sans que le propriétaire du navire puisse prétendre à une indemnisation ou aux frais engagés.